

# MAIRIE D'ALBON

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2024

## LISTE DES DELIBERATIONS

### **Délibération 24 / 2024 : Avis sur la pièce n°4 « Etude d'impact » du dossier de création de la ZAC AXE 7**

Le Conseil municipal à la majorité (6 abstentions, 4 voix contre, 6 voix pour) donne un avis favorable sur la pièce n°4 du dossier de création de ZAC, à savoir l'étude d'impact.

### **Délibération 25 / 2024 : Mise à jour du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertises et Engagement Professionnel)**

Délibération adoptée à l'unanimité.

### **Délibération 26 / 2024 : Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels pour remplacer des agents publics momentanément indisponibles**

Délibération adoptée à l'unanimité.

### **Délibération 27 / 2024 : Création d'un emploi non permanent d'adjoint technique pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité**

Délibération adoptée à l'unanimité.

### **Délibération 28 / 2024 : Création d'un emploi permanent d'adjoint technique et mise à jour des effectifs**

Délibération adoptée à l'unanimité.

### **Délibération 29 / 2024 : Restauration collective : MAPA fourniture et livraison des repas en liaison froide : attribution du marché**

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, décide de valider le choix de l'entreprise GUILLAUD Traiteur.

### **Délibération 30 / 2024 : Fixation des tarifs périscolaires 2024**

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 voix CONTRE) DECIDE :

- de fixer à 3,81 euros le tarif du repas pour les élèves des 2 écoles de la Commune et les adultes à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024,
- de maintenir à 2 euros le tarif pour la surveillance des enfants allergiques qui apportent leur propre repas pendant le temps de cantine (uniquement dans le cadre d'un PAI),
- de maintenir les tarifs de la garderie et de l'étude surveillée à 1,70 €.

### **Délibération 31 / 2024 : Raccordement au réseau électrique pour alimenter la construction de Mme SCHUELLER – rue du Bancel**

Délibération adoptée à l'unanimité.

### **Délibération 32 / 2024 : Transfert dans le domaine public communal de la Rue des Hauts de St Romain**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité procède au classement d'office des voies concernées par le dossier soumis à enquête publique dans le domaine public communal.

Le Maire, Philippe BECHERAS